

Annexe A

Résumé des recommandations

RECOMMANDATION N° 1

Fournir un cadre géographique qui favorise la communication et la coordination par la mise en place d'un processus lancé et dirigé par la collectivité en vue de l'établissement de la région patrimoniale nationale Trent-Severn.

RECOMMANDATION N° 2

Coordonner les activités des organismes gouvernementaux et des organisations de citoyens afin d'atteindre un ensemble d'objectifs communs liés au développement durable de la région patrimoniale par l'établissement d'un conseil permanent sur la région patrimoniale Trent-Severn.

RECOMMANDATION N° 3

Lever l'incertitude sur les compétences relatives aux lacs Simcoe et Couchiching et aux lacs réservoirs par la résolution des problèmes en suspens sur le sujet grâce à des discussions entre le Canada et l'Ontario.

RECOMMANDATION N° 4

S'efforcer d'assurer la gestion intégrée de l'eau par la revendication des droits et des responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui concerne la gestion du stockage, de l'écoulement et de la distribution de l'eau des deux bassins hydrographiques.

RECOMMANDATION N° 5

Permettre à Parcs Canada d'assumer la « propriété » des canaux historiques et d'améliorer l'efficacité de leur gestion par l'adoption des mesures suivantes :

- a) Transférer la législation sur les canaux historiques à Parcs Canada.;
- b) Doter les nouveaux instruments législatifs d'un mandat ambitieux à l'égard du patrimoine; et
- c) Moderniser et renforcer les règlements actuels régissant la gestion des canaux historiques du Canada.

RECOMMANDATION N° 6

Améliorer les politiques de Parcs Canada qui orientent la gestion des canaux historiques par l'adoption des mesures suivantes :

- a) Réviser les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* afin d'y intégrer une vision plus générale et plus nette qui englobe tous les visiteurs et qui reflète mieux le rôle important des canaux historiques à l'égard des valeurs naturelles et écologiques; et
- b) Veiller à ce que tous les employés soient mis au courant de cette vision stratégique élargie et militent en sa faveur.

RECOMMANDATION N° 7

Reconnaître les obligations du gouvernement fédéral en matière d'intendance et en témoigner par l'élargissement de la portée de l'initiative liée à la qualité de l'eau du lac Simcoe de façon à inclure l'ensemble de la voie navigable et par des investissements à l'appui des initiatives prises « sur le terrain » par les collectivités et les organisations de citoyens.

RECOMMANDATION N° 8

Renforcer considérablement la capacité de protéger et de gérer les terres fédérales de la voie navigable dans l'intérêt public par l'adoption des mesures suivantes :

- a) Examiner et modifier le *Règlement sur les canaux historiques* afin que celui-ci devienne un outil efficace et moderne de gestion de l'occupation et de l'utilisation par tous les utilisateurs du lit de la voie navigable;
- b) Conclure des ententes avec les municipalités et les offices de protection de la nature, le cas échéant, afin de leur permettre d'administrer, selon le principe de la récupération des coûts, les dispositions réglementaires relatives à la délivrance des permis ou de renforcer la capacité d'administration des permis de Parcs Canada selon le principe de la récupération des coûts;
- c) Envisager l'adoption d'une approche uniforme au Canada et en Ontario en ce qui concerne la délivrance de permis à tous les occupants privés du lit d'eau de propriété fédérale;
- d) Augmenter les investissements dans la surveillance et l'application du *Règlement sur les canaux historiques* et d'autres textes de loi pertinents afin qu'ils se comparent à ceux d'un parc national de taille et de complexité semblables;
- e) Mettre en oeuvre un programme de surveillance environnementale pour les terres sous l'intendance du gouvernement fédéral qui s'inspire de la portée et du contenu du programme adopté pour les parcs nationaux; et
- f) Renforcer la capacité du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'examen de la planification et de l'aménagement de façon à lui permettre d'intervenir plus tôt dans le processus de planification des municipalités et d'autres intervenants.

RECOMMANDATION N° 9

Rendre l'information environnementale accessible et facile à comprendre pour les citoyens par l'établissement d'un dépôt central sous l'égide du conseil sur la région patrimoniale Trent-Severn afin de recueillir de l'information sur les résultats et les méthodologies de la surveillance environnementale le long de la voie navigable et de s'assurer que cette information est communiquée aux citoyens et aux décideurs.

RECOMMANDATION N° 10

Améliorer la protection de l'écologie des berges par l'organisation d'un forum à l'intention des planificateurs auquel participeraient Parcs Canada, Pêches et Océans Canada, le gouvernement provincial, les offices de protection de la nature et les municipalités afin d'étudier la possibilité de mettre en place une approche rigoureuse et uniforme de gestion de l'aménagement des berges dans l'ensemble des bassins hydrographiques.

RECOMMANDATION N° 11

Améliorer la gestion de l'eau par la création et le financement approprié d'un organisme indépendant de gestion de l'eau, relevant du ministre fédéral des Ressources naturelles, qui assumerait la responsabilité de la gestion du stockage, de l'écoulement, de la distribution et de l'utilisation de l'eau des bassins hydrographiques de la Trent et de la Severn.

RECOMMANDATION N° 12

Assurer la pérennité des réserves d'eau de l'ensemble de la région patrimoniale Trent-Severn par l'adoption des mesures suivantes :

- a) Promouvoir une approche intégrée de gestion de l'eau;
- b) Favoriser une éthique rigoureuse de conservation de l'eau dans le cadre du mandat officiel de l'organisme de gestion de l'eau; et
- c) Mettre en oeuvre un régime harmonisé de tarification de l'eau au Canada et en Ontario qui permettrait de compenser les coûts de gestion de l'eau et qui favoriserait la conservation de l'eau.

RECOMMANDATION N° 13

Assurer l'accès public aux valeurs naturelles, culturelles, économiques et sociales associées aux lacs et rivières de la région patrimoniale et leur protection à long terme par la mise à jour et la modernisation du plan de 1971 intitulé « Yesterday, Today and Tomorrow » grâce à la collaboration du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, des municipalités, des Premières nations et du conseil sur la région patrimoniale.

RECOMMANDATION N° 14

Inciter les collectivités à investir dans les projets qui leur permettent de tirer profit au maximum de leur emplacement près de l'eau par l'adoption des mesures suivantes :

- a) Établir un fonds d'investissement stratégique fédéral-provincial destiné à la région patrimoniale Trent-Severn; et
- b) Financer le conseil sur la région patrimoniale afin de permettre aux collectivités de bénéficier de conseils d'expert en matière de planification et de conception pour la réalisation de projets contribuant à l'atteinte des objectifs généraux de la voie navigable.

RECOMMANDATION N° 15

Appuyer l'objectif national d'augmentation de l'approvisionnement en énergie renouvelable du Canada en favorisant le développement de la capacité de production d'hydroélectricité sur la voie navigable tout en tenant compte de l'importance de ses valeurs naturelles et culturelles.

RECOMMANDATION N° 16

Administrer l'affectation des ressources en eau et la gestion du développement de la production d'hydroélectricité sur la voie navigable Trent-Severn en établissant une division de l'hydroélectricité au sein de l'organisme de gestion de l'eau indépendant qui relèvera du ministre fédéral des Ressources naturelles.

RECOMMANDATION N° 17

Encourager l'aménagement de nouvelles installations hydroélectriques sur la voie navigable en modernisant la *Loi sur les forces hydrauliques du Canada* afin :

- a) d'améliorer l'efficacité de l'affectation de la ressource à de nouveaux sites et du processus d'aménagement;
- b) de l'harmoniser avec d'autres lois connexes, comme la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; et
- c) d'aboutir à un régime de droits d'exploitation qui reconnaisse la propriété publique de l'eau et qui tienne compte de l'investissement de l'État dans la gestion de l'approvisionnement en eau pour la production d'hydroélectricité.

RECOMMANDATION N° 18

Veiller à ce que les producteurs d'hydroélectricité contribuent de façon appropriée à l'entretien et à l'exploitation du réseau de gestion de l'eau en procédant à l'examen de la forme juridique d'exploitation et des permis connexes pour toutes les installations hydroélectriques présentes sur le bassin hydrographique.

RECOMMANDATION N° 19

Reconnaître comme il se doit l'importance historique de la voie navigable par la désignation de l'ensemble des bassins hydrographiques des rivières Trent et Severn en tant que paysage culturel d'importance historique nationale.

RECOMMANDATION N° 20

Améliorer de façon importante la capacité de l'Agence Parcs Canada à gérer les ressources historiques qu'elle possède dans la région de la voie navigable en prenant les mesures suivantes :

- a) Procéder à un inventaire continu des ressources culturelles et mettre en place un programme de surveillance;
- b) Améliorer la capacité de gestion des ressources culturelles par l'ajout de personnel de gestion et de personnel technique;
- c) Adopter une stratégie de protection des ressources archéologiques des Premières nations de concert avec le ministère de la Culture de l'Ontario et les Premières nations; et
- d) Établir un partenariat avec une autre organisation pour protéger les documents d'archives d'origine portant sur l'arpentage et l'aménagement de la voie navigable, et pour donner accès à ces documents.

RECOMMANDATION N° 21

Améliorer considérablement la capacité de Parcs Canada à raconter l'histoire de la voie navigable aux visiteurs, aux élèves et aux résidents de la région en adoptant les mesures suivantes :

- a) Investir suffisamment de nouvelles ressources en personnel pour assurer l'interprétation et les communications;
- b) Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'interprétation qui reflète la vision renforcée et élargie telle que décrite précédemment;
- c) Revoir le modèle de recrutement et de formation pour le personnel des écluses et des ponts de façon à améliorer leur capacité à devenir conteurs, en tant qu'employés de première ligne de Parcs Canada;
- d) Établir un programme de diffusion externe fondé sur le programme scolaire; et
- e) Créer un réseau de recherche coopérative et d'unités d'enseignement avec des établissements d'enseignement dans l'ensemble de la région patrimoniale.

RECOMMANDATION N° 22

Protéger les paysages culturels, pittoresques et naturels dans l'ensemble de la région de la voie navigable en adoptant les mesures suivantes :

- a) Mettre à jour la liste des paysages désignés;
- b) Élaborer des protocoles d'entente officiels avec les municipalités dans le but de protéger ces paysages; et
- c) Encourager les municipalités à désigner les paysages d'importance situés dans leur territoire de compétence.

RECOMMANDATION N° 23

Améliorer la capacité de Parcs Canada à comprendre les changements du marché et à connaître le niveau de satisfaction des clients grâce à des analyses de marché, à un suivi de la clientèle et à une mesure de la satisfaction réalisés par des professionnels en partenariat avec la province et les organisations commerciales, et à y donner suite.

RECOMMANDATION N° 24

Assurer aux plaisanciers la sécurité et le plaisir dans la pratique de leurs activités sur la voie navigable en revoyant, en consultation avec la Garde côtière canadienne et un groupe d'utilisateurs, les normes utilisées dans le récent examen des aides à la navigation et en envisageant la remise en place de certaines des bouées enlevées aux endroits où la sécurité des plaisanciers inexpérimentés et des nouveaux venus sur la voie navigable pourrait être en péril.

RECOMMANDATION N° 25

Faire en sorte que les éléments de l'infrastructure de la voie navigable soit entretenus, réparés ou remplacés conformément aux normes appropriées en augmentant le budget annuel d'entretien, de réparation et de remplacement de 21 millions de dollars par année de façon graduelle à compter de maintenant.

RECOMMANDATION N° 26

Maximiser l'efficacité de l'investissement dans l'entretien, la réparation et le remplacement des ouvrages de la voie navigable par la création d'une base de ressources humaines bien formées et expérimentées, et d'un solide programme de formation et de relève.

Annexe B

Conseil sur la région patrimoniale Trent-Severn

Modèle de discussion

Au chapitre 4, nous recommandions de mettre sur pied un conseil sur la région patrimoniale Trent-Severn dans le but d'améliorer la coordination et la communication entre les gouvernements et les citoyens. Le présent annexe fournit des détails sur les fonctions et le mode de fonctionnement de ce conseil. Pour formuler cette recommandation, nous nous sommes inspirés des efforts déployés par le Fraser Basin Council, la Hudson River Greenway et les corridors patrimoniaux nationaux des États-Unis dans le but d'assurer la viabilité des activités liées à l'eau.

De quelle nature serait le conseil sur la région patrimoniale?

Le conseil sur la région patrimoniale serait un organisme de coordination chargé de promouvoir la viabilité des bassins hydrographiques de la Trent et de la Severn. Ses membres seraient essentiellement des représentants des gouvernements intéressés par les bassins hydrographiques de même que des intervenants des secteurs privés et sans but lucratif. Le conseil serait établi et financé conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, appuyés des municipalités et d'autres intervenants.

Le conseil ne posséderait aucun pouvoir de réglementation, mais il préconiserait la coordination et la concertation des efforts entre les divers organismes de réglementation en matière de gouvernance, d'information, de recherche et de divers programmes spécifiques. Il aurait pour mandat d'informer, d'éduquer et de mobiliser les gouvernements et les citoyens, et jouerait un rôle d'intermédiaire.

Champs d'intérêt du conseil sur la région patrimoniale

Le conseil s'intéresserait particulièrement aux diverses caractéristiques des bassins hydrographiques qui ont une incidence sur l'eau, notamment :

- La santé et la planification des lacs (p. ex. qualité de l'eau, aménagement et gestion des berges, habitat aquatique)
- La conservation de l'eau
- Les ressources culturelles et qualité des paysages
- L'accès à l'eau et l'utilisation de l'eau à des fins récréatives
- Les espaces naturels (p. ex. milieux humides, habitat et corridor, liens écologiques régionaux)
- La coordination des possibilités économiques liées à l'eau
- La gestion des ressources naturelles (p. ex. agriculture, foresterie, exploitation des ressources)

Mode de gouvernance du conseil

Nous proposons que les membres du conseil soient issus du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des offices de protection de la nature, des gouvernements locaux, des Premières nations et de la population en général. Cette dernière catégorie représenterait l'intérêt public et ses membres pourraient provenir des principales communautés d'intérêt comme les résidents riverains, les exploitants de marinas et les plaisanciers, les pêcheurs, les animateurs en loisirs, les environnementalistes, les promoteurs du patrimoine culturel et les représentants des organismes de développement économique. Ce conseil serait sans doute formé de nombreux membres. Cependant, les autres voies navigables que nous avons étudiées disposent de conseils de taille comparable ou supérieure et semblent efficaces.

Activités du conseil sur la région patrimoniale

Le conseil se concentrerait sur les activités suivantes :

- Comprendre et communiquer les rôles et les responsabilités des organismes gouvernementaux
- Favoriser l'établissement d'accords visant la simplification de la gouvernance (p. ex., délivrance de permis)
- Établir des objectifs et des priorités à l'égard de la viabilité
- Élaborer et héberger une « charte de viabilité pour la région patrimoniale »
- Assurer un suivi et rendre compte du progrès réalisé en fonction des objectifs de la charte
- Faciliter la communication entre les gouvernements et les citoyens
- Héberger les données relatives au rendement et inciter les autres à recueillir des données standardisées
- Fournir des conseils et une aide technique aux organisations locales

Le conseil mènerait à bien ces activités de diverses façons. Il réunirait les communautés d'intérêt en organisant des réunions, des ateliers et des forums, il publierait des rapports périodiques sur « l'état de la région patrimoniale » ainsi que des rapports de recherche spéciaux, et il soulignerait et encouragerait les efforts des collectivités en mettant sur pied, par exemple, un programme annuel de remise de prix.

Secrétariat du conseil

Un secrétariat formé de dix à douze membres viendrait appuyer les activités du conseil en ce qui concerne l'administration, la participation des intervenants, les communications, la planification de l'utilisation des terres, le développement économique des collectivités, la planification des loisirs, la gestion des ressources naturelles, l'architecture du paysage, les systèmes d'information géographique et la gestion de données.

Coordination régionale

Certaines activités réalisées par d'autres intervenants dans les bassins hydrographiques pourraient être assujetties à une entente qui serait conclue avec le conseil. En voici quelques-unes :

- Partage de données entre les offices de protection de la nature et les organismes gouvernementaux de l'Ontario
- Coordination des efforts écologiques régionaux qui influent sur la région patrimoniale, comme les réserves de la biosphère (Mille-Îles-Arche de Frontenac et littoral de la baie Georgienne), et les activités de fiducie foncière (p. ex. The Land Between, moraine d'Oak Ridges et plaines du lac Rice)
- Coordination des activités avec l'organisme de gestion de l'eau proposé (liaison et soutien techniques)

Responsabilisation

Le conseil sur la région patrimoniale rendrait des comptes à ses organisations membres. Le conseil inciterait, en retour, les gouvernements et les citoyens de la région patrimoniale à rendre compte de deux façons : il se ferait le promoteur et le gardien de la « charte de viabilité pour la région patrimoniale » et il inciterait tous les gouvernements de la région patrimoniale et d'autres partenaires à signer cette charte⁴⁰. Il rendrait compte du progrès réalisé en ce qui concerne la viabilité de la région patrimoniale au moyen de rapports annuels. Il organiserait aussi un symposium et publierait de l'information sur l'état général de la région patrimoniale.

⁴⁰ La charte de la viabilité du Fraser Basin Council fournit un exemple d'une approche communautaire axée sur l'ensemble de la région. Voir le site suivant : http://www.fraserbasin.bc.ca/about_us/documents/FBCcharter.pdf. (en anglais seulement)

Financement

Le conseil serait financé à parts égales par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Les gouvernements locaux seraient encouragés à contribuer. Des fonds supplémentaires pourraient être sollicités pour des initiatives spéciales dans le cadre de programmes précis.

Résumé

Le conseil sur la région patrimoniale serait investi d'un mandat large et disposerait d'une petite équipe d'employés et d'un budget limité. Il accomplirait des fonctions de coordination et fournirait des avis ainsi qu'un soutien technique, mais n'assumerait aucune responsabilité réglementaire ou foncière. Enfin, il s'appuierait sur des objectifs communs, des partenariats et des fonds obtenus auprès des organisations actuelles pour mener à bien son travail.

Annexe C

Organisme indépendant de gestion de l'eau

Modèle de discussion

Quelle serait la nature de l'organisme de gestion de l'eau?

Au chapitre 5, nous recommandions de mettre sur pied un organisme indépendant de gestion de l'eau en vue de gérer le débit, les niveaux et la distribution de l'eau des bassins hydrographiques de la Trent et de la Severn. Cet organisme assumerait de nombreuses responsabilités qui incombent actuellement à différents organismes. Il viendrait également compléter le travail accompli par les offices de protection de la nature en ce qui concerne la gestion des bassins hydrographiques et de la qualité de l'eau.

Cet organisme serait établi au moyen d'une entente fédérale-provinciale qui définirait clairement son mandat, ses compétences, ses principes directeurs et sa structure⁴¹. L'organisme rendrait des comptes au ministre fédéral des Ressources naturelles.

Ce nouvel organisme disposerait de pouvoirs exclusifs en matière de gestion de l'utilisation, de la distribution et du débit de l'eau des deux bassins hydrographiques. Il s'engagerait par contrat avec Parcs Canada à entretenir et à réparer l'infrastructure de gestion de l'eau de Parcs Canada. Une division gérerait les accords nouveaux et actuels de production d'hydroélectricité dans les secteurs où le gouvernement fédéral possède un droit d'utilisation.

Le financement de l'entretien et de la réfection de l'infrastructure continuerait d'être assumé par le gouvernement fédéral. Les recettes découlant de l'utilisation de l'eau viendraient appuyer les opérations quotidiennes. En tant qu'utilisateurs importants de l'eau, la province et d'autres intervenants comme l'industrie de l'hydroélectricité seraient appelés à apporter une contribution non financière.

Principes directeurs de l'organisme

Les principes directeurs ci-dessous devraient être intégrés dans le mandat de l'organisme, mandat qui serait inscrit dans l'entente provinciale-fédérale :

- Adoption de pratiques de gouvernance transparentes et responsables qui s'appuient sur une vision claire et commune des bassins hydrographiques;
- Application d'un « principe de précaution » axé sur la conservation de l'eau et la gestion intégrée de l'eau et formant la base des principes de gestion de l'eau;
- Amélioration continue de la prévisibilité et de la responsabilité en ce qui concerne la modélisation, la surveillance, les ajustements du réseau et les communications;
- Mobilisation continue, ouverte et pertinente des citoyens et des entreprises et communication de l'information à ceux-ci; et
- Fourniture de ressources adéquates pour gérer et entretenir le réseau aux fins de santé publique, de sécurité économique et de santé environnementale.

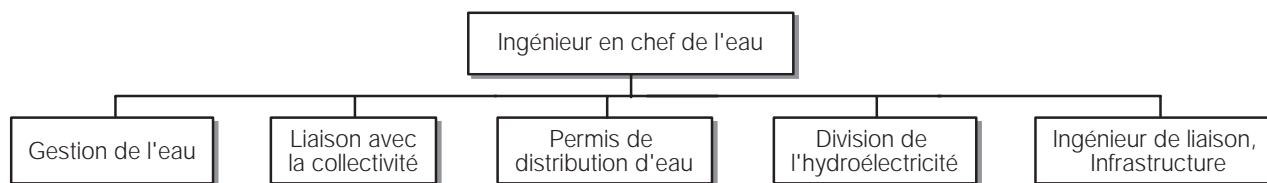
⁴¹ L'entente Canada-Ontario-Québec qui établit la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais est un bon point de départ pour l'élaboration d'un modèle. Voir le site suivant : <http://www.ottawariver.ca/fmain.htm>.

Gouvernance

Un comité formé de cinq à sept représentants du Canada et de l'Ontario assumerait la gouvernance de l'organisme. Ce comité établirait et mettrait à jour les politiques d'exploitation et les priorités relatives à l'utilisation de l'eau. Il tiendrait des réunions régulières, ouvertes au public. Un comité consultatif formulerait des suggestions officielles au comité. Il représenterait différents intervenants : Premières nations, municipalités, offices de protection de la nature et citoyens intéressés par la gestion de l'eau pour tout ce qui concerne l'environnement, les résidences riveraines, le tourisme, l'hydroélectricité, la pêche récréative, la navigation de plaisance et l'exploitation des ressources.

Structure de l'organisme

Dans le but d'ébaucher l'organigramme de l'organisme, nous avons examiné des organismes de gestion de l'eau comparables et nous nous sommes appuyés sur les recommandations formulées par l'Ontario Waterpower Association ainsi que sur les résultats des consultations menées auprès des employés de Parcs Canada. Nous avons aussi tenu compte de la responsabilité actuelle du ministère de l'Environnement de l'Ontario en matière de délivrance de permis.



Nous avons ébauché la structure générale de coût de l'organisation. Nous supposons que certains postes existent déjà et seront transférés au nouvel organisme après discussion avec l'organisme d'origine. L'organisme serait composé vraisemblablement de 10 à 15 employés.

Rôle de la division de l'hydroélectricité

La division de l'hydroélectricité assumerait les responsabilités qui incombent actuellement à Parcs Canada, à savoir :

- Établir un régime de permis pour les nouveaux développements hydroélectriques qui tiendrait compte du niveau d'utilisation de l'eau et qui favoriserait le maintien du cours naturel de la rivière.
- Continuer de créer de nouvelles possibilités.
- Assurer une conformité aux politiques et aux lois fédérales en matière d'évaluation environnementale, en portant une attention particulière au patrimoine naturel et culturel.
- Surveiller et assurer la conformité aux exigences relatives aux permis.
- Renégocier les permis actuels afin d'assujettir toutes les usines à un seul régime de tarification.

Coordination intergouvernementale

La coordination et le partenariat, qui seront définis principalement dans les ententes officielles, seront des facteurs importants de succès. Voici quelques exemples :

- Collecte de données, échange d'information et accès à des conseils d'expert
- Protocoles visant à protéger l'habitat du poisson en collaboration avec les organismes de réglementation et les principaux utilisateurs de l'eau
- Ententes visant l'exploitation des barrages avec un tiers (p. ex., Parcs Canada)
- Protocoles visant la protection de l'eau et la prévention des inondations (offices de protection de la nature)
- Régime de tarification de l'eau et transfert des permis de distribution de l'eau de l'Ontario au Canada

Financement

Au chapitre 10, nous traitons des besoins en ce qui concerne le financement de l'infrastructure. Le gouvernement fédéral devrait financer les réparations, l'entretien et les mises à jour technologiques. Nous sommes aussi d'avis que les recettes découlant de l'utilisation de l'eau et de la production d'hydroélectricité devraient servir à financer les opérations quotidiennes grâce à l'application d'un modèle de tarification de l'eau qui favorise la conservation et qui tient compte de toutes les utilisations de l'eau, à savoir l'eau de surface et l'eau souterraine.

Annexe D

Biographies des membres de la Commission

DOUGLAS DOWNEY (PRÉSIDENT)

Douglas Downey est l'un des six partenaires d'un cabinet d'avocats du Centre de l'Ontario. Détenteur d'un certificat en droit immobilier du Barreau du Haut-Canada, il a réalisé des transactions très complexes. Il enseigne au Georgian College de l'Université Laurentienne et il a donné le cours de préparation au barreau en immobilier pour le compte du Barreau du Haut-Canada. Il fait aussi à l'occasion des exposés à la Schulich School of Medicine de l'Université Western Ontario sur des sujets liés au droit. M. Downey a été conseiller municipal à la ville d'Orillia pendant six ans et membre de l'Assemblée des directeurs de l'Ontario Small Urban Municipalities pendant trois ans. Il continue d'oeuvrer au sein de la communauté comme président sortant du club Kiwanis d'Orillia et comme vice-président de la Chambre de commerce d'Orillia et du district. Il a été nommé chef d'entreprise de l'année à Orillia en 2006, et la Simcoe County Law Association lui a décerné le Sam Delmar Award en 2007. M. Downey a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université Wilfred Laurier, une maîtrise ès arts spécialisée en administration judiciaire de l'Université Brock et un diplôme en droit de l'Université Dalhousie, à Halifax. Il termine actuellement une maîtrise en droit des municipalités et du développement à la faculté de droit Osgoode Hall.

SANDRA BARRETT

Élue conseillère municipale du quartier 6 de la nouvelle ville de Kawartha Lakes en 2000, Sandra Barrett joue un rôle actif sur la scène publique à plus d'un niveau. Elle est présidente sortante de la Chambre de commerce de Fenelon Falls et présidente du comité de développement du village depuis six ans. Présidente du Trent Severn Advisory Committee depuis 2004, Sandra Barrett a aussi présidé l'exécutif du conseil des gouverneurs du collège Sir Sandford Fleming, en plus de siéger à la Commission d'hygiène et au Conseil régional de santé. Elle a pris part à différentes initiatives de planification stratégique et elle milite pour la préservation et la protection des ressources du patrimoine culturel.

GREGORY BISHOP

Gregory Bishop est expert-conseil en utilisation des terres. Il possède une vaste expérience de tous les aspects de la planification, notamment les disjonctions, les plans de lotissement, les dérogations, le rezonage et les modifications aux plans officiels. De 2000 à 2004, il a été membre de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, dont il a assumé la vice-présidence en 2003 et 2004. M. Bishop a enseigné l'arpentage, Autocad et l'utilisation de systèmes mondiaux de localisation au Collège Sir Sandford Fleming, à Lindsay. Il est ingénieur agréé depuis 1982 et arpenteur-géomètre de l'Ontario depuis 1986. Membre sortant du Haliburton County Environmental and Planning Committee, il détient un baccalauréat en sciences du programme de génie de l'arpentage de l'Université du Nouveau-Brunswick.

DEAN PETERS

Au long de sa carrière à Hydro Ontario/Ontario Power Generation et chez plusieurs fabricants de machinerie, Dean Peters a acquis de solides compétences en gestion de projet, en développement de l'esprit d'équipe et en analyse. Depuis qu'il est à la retraite, il se consacre au service communautaire et il travaille actuellement à l'établissement d'un hospice résidentiel et d'une installation de loisirs polyvalente dans la municipalité de Trent Hills. Maire adjoint de la municipalité de Trent Hills, il siège au conseil de direction de la Lower Trent Conservation Authority et fait partie de plusieurs autres comités. Diplômé de l'Université de la Saskatchewan en génie mécanique, M. Peters est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.

DOUG ROLLINS

Doug Rollins a été membre communautaire de la Commission ontarienne des libérations conditionnelles et des mises en liberté méritées jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans, le 8 avril 2007; jusqu'au décès de M. Jack Parrott en 2005, il a géré avec lui un important portefeuille de biens pour la John M. Parrott Foundation. Député provincial de la circonscription de Quinte de 1995 à 1999, M. Rollins a été vice-président du Comité permanent de l'administration de la justice et président du Comité permanent des finances. Il a étudié au Ontario Agricultural College et à l'Université de Guelph, et après l'obtention de son diplôme, il a travaillé comme fermier et acheté une station-service locale en 1974. M. Rollins est président de la Quinte Exhibition and Raceway, du Belleville Waterfront Festival et du parc Victoria.

PROFESSEUR THOMAS H. B. SYMONS

Le professeur Symons a mené une brillante carrière comme auteur, enseignant et administrateur dans les domaines des études canadiennes, des enjeux intellectuels et culturels contemporains ainsi que des relations internationales avec les universités et les milieux culturels. Il est compagnon de l'Ordre du Canada et membre de l'Ordre de l'Ontario. Président fondateur de l'Université Trent, il a étudié à l'Université de Toronto de même qu'à Oxford et à Harvard. Membre de la Société royale du Canada et de la Royal Geographic Society of Britain, il a reçu des diplômes honorifiques de quatorze universités et collèges du Canada. Le professeur Symons a présidé la Commission sur les études canadiennes, la Commission sur l'éducation en langue française en Ontario, la Commission des droits de la personne, le Comité consultatif de l'Atlas national du Canada et la Bibliothèque nationale. Président de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pendant dix ans, il dirige à présent la Commission de police de Peterborough-Lakefield et occupe les postes de directeur de la Fiducie du patrimoine ontarien et directeur du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération. Il a présidé l'Association of Commonwealth Universities ainsi que le conseil d'administration international des United World Colleges.

Annexe E

Présentations

Alan Appleby
Alliance canadienne des plaisanciers –
Ernie Williams
Architectural Conservancy of Ontario –
Edward Smith
Batawa Development Corporation –
Heather Candler
Betsy McGregor
Bill Dunlop
Bob Pennock
Brett Moore
Bruce Lister
Bryton Hill
Buckhorn District Tourist Association –
Louis Melizan
Buckhorn Yacht Harbour Ltd. and Kawartha
Prop Repair – John Fuderer
Cameron Lake South Shore Cottagers
Association – Dr Stuart Kinsinger
Canton de Georgian Bay – Jim Walden, maire
Carol Kelly
Caroline Tennant
Centre Point Landing Ltd, Tom Bath
Charles Pitcher
Clear/Stoney/White Lake Plan – Robert Little
Coalition for Equitable Water Flows –
Bonnie Fleischaker
Community of Loon Lake Haliburton County –
Stephen Foster
Comté d'Haliburton – Murray Fearrey,
président du conseil
Comté de Galway, Cavendish et Harvey,
Peter Franzen, conseiller
Comté de Georgian Bay – Jim Walden, maire
Comté de Minden Hills – Bill Obee
Comté de Peterborough – Bryan Weir
Comté de Ramara – Bill Duffy, maire
Comté de Scugog – Bev Hendry
Comté de Smith-Harvey-Cavendish –
Peter Franzen, conseiller
Comté de Smith-Ennismore-Lakefield –
Ron Millen, préfet
Cottage Road Owners Association – Janet Duval
Don Money
Donald Mackay, Ph.D.
Doug Smith
Douglas Crowe
Dr Ian Rowe
Dr Richard Wellesley Staples
Dr Stuart Kinsinger
Ed Hammer
Eels Lake Cottage Association – Sandy Kilgour
Eels Lake Cottages and Marina –
Carolyn Amyotte et Jeff Ball
Eileen Mennell
Environment Haliburton! – Mieke Foster
Federation of Ontario Cottagers
Association – Terry Rees
Fenelon Falls and District Chamber
of Commerce, Bill Goulding, président
Frank Kehoe
Frank Kinzinger
Friends of the Trail – Donna Endicott
Gail Jackson
George Barrett
Greater Peterborough Economic Development
Corporation – Andy Mitchell
Haliburton County Development Corporation –
Andy Campbell
Haliburton Highlands Chamber of Commerce –
Eric Christianson

Happy Days Houseboats – Jill Quast
 Harwood Station Heritage Museum –
 Kevin Ambeault
 Harwood Waterfront Committee – Pauline Browse
 Heather Brooks Hill et Jeremy Carver
 Homestead Campground – John Doomerick
 Jim Waddell et Dave Pearce
 Joanne Bohneck
 John Kelly
 Kawartha Heritage Conservancy – Ian Attridge
 Kawartha Lakes Chamber of Commerce –
 Scott Davidson
 Kawartha Lakes Stewards – Kathleen MacKenzie
 Kawartha Nishnawbe
 Kawartha Protect Our Water – Murray Hynes
 Keith Hodgson
 Ken Brown
 Kennisis Lake Cottage Owners' Association –
 Dr Chris Riddle
 Lake Simcoe Region Conservation Authority –
 Gayle Wood
 Lakefield Heritage Research – Gord Young
 Lindsay Bassmasters – Jason Barnucz
 Lock 42 and Area Rate Payers Association,
 Doug Sinclair
 Lovesick Lake Association – Ann Ambler
 Lower Trent Region Conservation Authority –
 Jim Kelleher
 Marina de Trent Hills/Hastings – Roger Warren
 Marlene White
 Max LeMarchant
 Mnjikaning Fish Fence Circle – Janet Turner
 Mountain Lake Property Owners – Don Benson
 Municipalité de Kawartha Lakes –
 Ric McGee, maire, et Jane Lunn
 Municipalité de Peterborough –
 Paul Ayotte, maire, et Malcolm Hunt
 Municipalité de Trent Hills – Hector MacMillan,
 maire, Michael Rutter et Brenda Otto
 Nick Alosinac

North Seymour Ratepayers Association –
 Don Knowles
 Northern Pigeon Lake Ratepayers Association –
 Ian Furlong
 Ontario Federation of Anglers and Hunters –
 Jeremy Holden et Francine MacDonald
 Ontario Marine Operators Association
 Ontario Private Campground Association
 Ontario Waterpower Association
 Orillia District Chamber of Commerce, Operators of
 the Port of Orillia – Susan Lang, directrice de port
 Orillia Museum of Art and History – Sim Salata
 Otonabee Region Conservation Authority –
 Dick Hunter
 Percy Lake Ratepayers' Association –
 Gary Roberts et Gary Portway
 Peter Brogden
 Peter MacNaughton
 Peterborough Historic Society – Michael Townsend
 Première nation d'Alderville
 Première nation de Curve Lake
 Première nation de Hiawatha
 Première nation de Mnjikaning
 Quinte West Eco-Centre – Gerrit DeBruyn
 Rainbow Cottages – Tony Kenny
 RCAF Trenton Squadron : Escadrilles canadiennes
 de plaisance, John Fear
 Resorts Ontario
 Rice Lake Tourist Association – Greg Gurd
 Richard et Cindy von Hagen
 Roger Jones, Ph.D.
 Ross Hawe
 Scugog Lake Stewards – Dr Sandy Beaton
 Severn River Association of Property Owners –
 Kay Soares
 Shadow Lake Association – Ian Forrester
 Sheldon Alspector
 Soyer's Lake Ratepayers' Association –
 Dave Pengelly et Dennis Good
 Stephen Gibson

Sustainable Ecological Alternative Living –
Maicey Benjamin
Ted Spence
Trent Conservation Coalition, Jim Kelleher
Trent Hills and District Chamber of Commerce –
Nancy Allanson
Trent Talbot River Property Owners' Association –
Jane Gill
Union canadienne des employés des transports –
Section locale 00056, Darlene Brown

W.J. Dunlop
Warren Clark, capitaine – District de Georgian-Trent,
Escadrille canadienne des plaisanciers
Whispering Pines Cottages on Rice Lake,
Roger Fayle
Yvonne Turgeon

Annexe F

Soumissions écrites

Adrian Kardash

Andrew et Bonnie Beaudoin

Andy Gray

Ann Jaeger

Anne Morawetz

Anne Washington

Anstruther Lake Cottagers' Association –
Jim Whelan

Barbara DeLorey

Batawa

Betty and Tony's B&B On-the-Water –
Tony Bridgens

Bill et Glenda Wakely

Bill Westcott

Black Duck Bay Road Owners Association,
Janet Duval

Bob Jamieson

Brian Henry

Bruce Lister et Goodith Heeney

Burritts Rapids Community Association

Cameron Lake South Shore Cottagers Association

Canton de Hamilton – Betty McIntosh

Carol Kelly

Catchacoma Cottagers' Association, Cavendish
Community Ratepayers' Association, Beaver-
Cavendish-Bottle-McGuinness Cottage
Owners' Organization

Catherine Puddister

Charles Mills, Brian Harding, Peter Reesor,
Les Skultety, Marie Skultety

Coalition for Equitable Water Flow

Communauté du lac Loon, comté d'Haliburton –
Stephen Foster

Community Futures Development Corporation

Comté de Minden Hills – Bill Obee,
conseiller de quartier 1

Comté de Muskoka Lakes – Mayor Susan Pryke

Comté de Ramara – Mayor Bill Duffy,
Richard P. Bates

Comté de Smith-Ennismore-Lakefield –
Angela Chittick

Concession 17 Pigeon Lake Cottagers –
Sheila Gordon-Dillane

Conseil d'administration de la municipalité de Trent
Hills, Hastings Village Marina – Roger Warren

Couchiching Conservancy – Ron Reid

Crystal Lake Cottagers' Association – Bill Bradley

Dave Fellowes

David Barber

David Bonham

David Parsons

District de Muskoka – Gord Adams

Don Long, Marie et Paul Rennick

Don Richardson

Donald Mackay, Ph.D.

Dr Dan Robertson et Anitta Robertson

Dr Eric Schiller

Dr Richard Wellesley Staples

Eastern Ontario CFDC Network Ltd – Dan Borowec

Eileen Mennell

Emrys Edwards

Federation of Ontario Cottagers' Associations –
Terry Rees

Fisheries Management Zone #17 Advisory Council –
David Swales M.D.

Frank Farago

Fred et Ethel Clark

Friends of Harwood Waterfront – Pauline Browes

Friends of the Trail, Donna Endicott

G. Douglas Keary

George Godwin

Georgian Bay Township Historical Society –
Ron et Cindee Breckbill

Georgian-Trent District Canadian Power Squadron
Gernot et Beverly Gleibs

Gordon A. Cochrane

Gordon Fraser

Greater Peterborough Area Economic Development
Corporation – Andy Mitchell

Greater Peterborough Chamber of Commerce

Greater Peterborough Chamber of Commerce –
Stuart Harrison

Gwen et Klaus Edelman

Haliburton County Development Corporation –
Andy Campbell

Haliburton Highlands Chamber of Commerce –
Eric Christensen

Haliburton Lake Cottage Association – Dianne Kelly

Harold et Margaret McManus

Heather et James Smart

Ian Rowe, Ph.D.

Isobel Hie

Jack et Frieda Robinson

Jack's Lake Association – Hugh Spence

Jenny Crawford

Jim Dalgleish

Jim et Mary Lou Fox

John et Brenda Smith

John et Freda Robinson

John et Judy Skinner

John McFeeters

Josie Pascoe

Kathleen Shepherd

Kawartha Lakes Chamber of Commerce

Kawartha Lakes Community Futures Development
Corporation – Andrew Wallen

Kawartha Protect Our Water – Murray Hynes

Kawartha Region Arts and Heritage Society

Kennisis Lake Cottage Owners' Association –
Dr Chris Riddle

Kenton Stewart

Kevin Walters

Konrad Brenner

Koshlong Lake Association

Lake Edge Cottages – Peter et Pam Fischer

Lake Ontario Waterfront Trail & The Waterfront
Regeneration Trust – Pauline Browes

Lakeview Estates Cottage Owners Association –
Chris Gaetan

Linda Robitaille et Craig Smith

Lindsay and District Chamber of Commerce –
Evelyn Chambers

Little Glamour Lake Cottagers' Association –
Roger Young

Lock 26 Cottage Association – Rick Boyle

Lower Trent Region Conservation Authority –
Jim Kelleher

Lynn et Gord Dolphin

Marc Marsh et Vicky Weir-Marsh

Marina McLennan

Mary Whitsitt

Matt McDonald

Michael LeBlanc

Michael Woolfenden

Minden Riverwalk Committee – Roy Haig

Ministère des Pêches et des Océans

Miskwabi Area Cottagers' Association –
Larry Holden

Mnjikaning Fish Fence Circle – Mary Lou Kirby

Mountain Lake Property Owners' Association –
Don Benson

Municipalité de Barrie – Ralph E. Scheunemann

Municipalité de Kawartha Lakes – Jane Lunn

Nenad Jeremic

Ontario Private Campground Association –
Beth Potter

Ontario Waterpower Association

Orillia District Chamber of Commerce, Operators of
the Port of Orillia – Susan Lang, directrice de port

Orillia Museum of Art and History – Sim Salata

Otonabee Region Conservation Authority –
Richard Hunter
Parcs Canada
Paris Marine – Bill Paris
Paul Frechette
Paul Russell
Percy Lake Ratepayers' Association –
Gary Roberts et Gary Portway
Peter C. MacNaughton
Peter Dance
Peter Newman
Peter Savage
Peterborough Field Naturalists – John Bottomley
Peterborough Historical Society –
Michael Townsend
R.A. Burns
Reach Harbour – Brian et Jane McKimmie
Richard et Glenda Knoblach
Roger Jones, Ph.D.
Ron et Karen Thompson
Ron et Linda Benson

Ron Taylor
Scugog Lake Stewards
Severn Shores Bed & Breakfast –
Pat et Bob Durrant
Shadow Lakes Association – Ian Forster
Sims Latham Associates – Paul Rexe
South Mariposa Lakefront Ratepayers – Nancy Lee
Susan J. Dolbey
Tim Tanner et Donna Eden
Trent Hills & District Chamber of Commerce,
Nancy Allanson
Trent Talbot River Property Owners Association –
Jane Gill
Trent Valley Archives – Elwood H. Jones
Vicki McCulloch, Joan McCulloch, Janis Darrah
W.J. Dunlop
W.N. Duncan
Wally McCourt
Wendy Asselstine
William et Alberta Berry

Annexe G

Cadre de référence de la Commission

Introduction et contexte

Depuis 1833, le concept d'une voie navigable reliant le lac Ontario à la baie Georgienne tient à coeur à la population du Centre de l'Ontario. La voie navigable Trent-Severn a été désignée lieu historique national dès 1929. Aujourd'hui, plus de 130 000 plaisanciers la fréquentent et plus d'un million de personnes visitent chaque année ses 44 postes d'éclusage. Des centaines de milliers de personnes habitent le long de la voie navigable, autant dans des villes et des villages que dans des chalets ou des complexes domiciliaires ruraux. Dix-huit centrales y produisent de l'énergie verte, et plus de 35 espèces en péril vivent sur son littoral.

Le lieu historique national du Canada de la Voie-Navigable-Trent-Severn est géré par Parcs Canada. Le plan directeur actuel de la voie navigable Trent-Severn a été élaboré en 2000. Parcs Canada doit maintenant procéder à un examen de ce plan directeur.

Les défis liés à la mise en oeuvre du plan directeur actuel nous ont fait prendre conscience que nous sommes maintenant à la croisée des chemins et qu'il faut prendre des décisions concernant l'avenir de la voie navigable Trent-Severn. Les défis liés à la détérioration de l'infrastructure, aux fluctuations du nombre et du type de visiteurs, à la place de la voie navigable dans le contexte de l'accroissement rapide de la région élargie du Golden Horseshoe, aux demandes concurrentes en eau et à la qualité de l'environnement naturel de la voie navigable sont d'une ampleur telle qu'ils ne peuvent être gérés par un seul organisme.

Il a été déterminé que ces défis nuisaient à l'essor de la voie navigable. Au printemps 2006, le député Bruce Stanton a présenté la motion suivante (M-161) à la Chambre des communes :

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'évaluer l'avenir de la voie navigable historique Trent-Severn, un des lieux historiques nationaux de Parcs Canada, et la possibilité qu'elle devienne : a) un bien récréatif principal; b) une destination de renommée internationale pour les plaisanciers; c) une plus grande source d'énergie hydro-électrique propre et renouvelable; d) un catalyseur permettant de développer et de relancer l'économie des municipalités situées le long de ses 386 km; e) un modèle de développement durable.

La Chambre a adopté cette motion à l'unanimité le 18 octobre 2006.

Les défis et les possibilités associés à l'entretien et à la mise en valeur de la voie navigable, laquelle contribue de façon durable à l'économie du Canada et du Centre de l'Ontario, ont amené le ministre fédéral de l'Environnement à appuyer la création d'une commission formée d'experts indépendants chargée d'examiner les possibilités et les questions importantes liées à l'avenir de la voie navigable et de présenter un rapport à cet égard.

Le défi à relever

La voie navigable Trent-Severn est un couloir de navigation qui revêt une importance nationale, notamment sur les plans historique, culturel, écologique et récréatif, et qui pourrait être exploité plus largement et de façon plus efficace qu'il ne l'est actuellement, et ce, pour le bénéfice de la population canadienne. Si le contexte économique et social de l'exploitation de la voie navigable a changé considérablement, son mandat et les outils utilisés pour sa gestion sont demeurés les mêmes.

Le mandat initial de la voie navigable était de fournir une voie de navigation. Étant donné qu'il s'agit d'un lieu historique national, la protection et la mise en valeur des ressources culturelles d'importance nationale qu'on y trouve s'imposent également. Au-delà de ces objectifs, la voie navigable moderne doit aussi, de façon durable, contribuer à l'économie axée sur les activités récréatives et le mode de vie, à l'accès au plan d'eau pour les activités nautiques, à la production d'énergie verte et à la protection des ressources naturelles et des sources d'eau vitales pour les collectivités. Il faut en outre que la voie navigable appuie l'établissement d'une économie durable dans les collectivités et qu'elle envoie un message convaincant en ce qui a trait à l'évolution du Centre de l'Ontario et de la technologie associée aux canaux.

La Commission devra relever le défi de déterminer comment ces objectifs peuvent être atteints et qui devra s'en charger.

Objectif de l'examen par la Commission

L'objectif de l'examen par la Commission est d'évaluer la gestion de la voie navigable Trent-Severn et les avantages qui y sont associés et de formuler des recommandations au ministre fédéral de l'Environnement à cet égard. En résumé, cet examen comprendra des recommandations quant à une nouvelle vision pour la voie navigable visant à assurer son efficacité et sa durabilité à long terme et à optimiser tous les avantages que peuvent en retirer la population canadienne et celle du Centre de l'Ontario. Plus précisément, l'examen comportera des suggestions sur les sujets suivants :

- La façon de protéger et de mettre en valeur le patrimoine culturel de la voie navigable.
- La façon d'assurer l'avenir de l'environnement naturel de la voie navigable.
- La façon dont la voie navigable peut contribuer à combler les besoins actuels et futurs de la population canadienne en matière d'activités récréatives extérieures, particulièrement de la population diversifiée et croissante de la région élargie du Golden Horseshoe.
- Un régime de gestion des eaux qui répond aux besoins et aux exigences de divers intervenants.
- Un cadre visant à coordonner les compétences des diverses instances en ce qui a trait à la gouvernance de la voie navigable.
- La façon dont la voie navigable peut contribuer à l'économie durable des collectivités, y compris la place que doit occuper l'énergie renouvelable.
- Un cadre de financement durable.

Processus

Un groupe d'experts composé de six membres sera formé pour entreprendre cet examen. Il s'agira d'un groupe indépendant qui relèvera directement du ministre. La participation de Parcs Canada à ce processus consistera essentiellement en la formulation d'observations dans le cadre de la consultation. Le ministre fédéral de l'Environnement choisira la personne qui occupera la présidence ainsi que les autres membres du groupe, en tenant compte du mandat de Parcs Canada ainsi que de celui des autres instances dont la sphère de compétence touche la voie navigable. Idéalement, les membres du groupe seront des leaders respectés de leur communauté d'intérêts qui connaissent bien le dossier de la voie navigable, qui comprennent la complexité de la gouvernance dans le secteur public et qui ont une bonne vue d'ensemble de la question.

Le groupe procédera à de vastes consultations afin de recueillir le point de vue du public et des intervenants clés concernant le mandat futur et les attentes liées à la gestion de la voie navigable. Le groupe tiendra compte des résultats des consultations et des études connexes pour produire des analyses et formuler des recommandations au Ministre.

Un secrétariat de petite taille sera constitué pour appuyer à temps plein le travail du groupe et lui fournir des services de gestion de projets et de contrats.

Calendrier et production de rapports

Le groupe présentera un rapport au Ministre en décembre 2007. Le Ministre répondra aux recommandations du groupe après la présentation du rapport. Une fois qu'ils auront été acceptés, les résultats seront intégrés à un plan directeur révisé, qui sera préparé par Parcs Canada et présenté au Ministre aux fins d'approbation au plus tard un an après l'obtention de sa réponse.

Annexe H

Documents de référence

Documents commandés par la Commission

Documents de travail (Commission sur l'avenir de la voie navigable Trent-Severn)

- *Document de travail, n° 1 : Environnement naturel*, mai 2007.
- *Document de travail, n° 2 : Ressources culturelles*, mai 2007.
- *Document de travail, n° 3 : Loisirs*, mai 2007.
- *Document de travail, n° 4 : Les contributions de la voie navigable au développement économique durable des collectivités*, mai 2007.
- *Document de travail, n° 5 : Amélioration de la gouvernance*, juin 2007.
- *Document de travail, n° 6 : Compétences sur la voie navigable - pouvoirs et responsabilités*, juillet 2007.
- *Document de travail, n° 7 : Gestion de l'eau*, juillet 2007.

Communications des étudiants (en anglais seulement)

- *Marinas along the Trent-Severn Waterway*, juillet 2007.
- *Recreational Accommodations along the Trent-Severn Waterway*, juillet 2007.
- *Source Water Protection in Ontario – Clean Water Act, 2006: The Trent Conservation Coalition and South Georgian Bay-Lake Simcoe Source Water Protection Regions*, juillet 2007.
- *Population and Demographics*, août 2007.
- *Observations from an Informal Survey on Recreational Trends: Focus on Ethno-Cultural Recreational Uses of the Waterway*, novembre 2007.
- *Waterfront Development: A Case Study Approach to Waterfront Planning Policies and Tools in Muskoka*, décembre 2007.

Rapports des consultants (en anglais seulement)

- TCI MANAGEMENT CONSULTANTS, et EDP CONSULTING. 2007. *Trent-Severn Waterway National Historic Site of Canada: Study of its Sustainable Economic Contributions to Communities Along the Waterway*, septembre 2007.
- THE CANALS GROUP. 2007. *Review of Other Models of Waterway, Waterway Corridor Management and Financing* [Examen d'autres modèles de gestion et de financement des voies navigables et de leur corridor], 20 juillet 2007.

Autres documents de référence

ANGUS, James T. *A respectable ditch : a history of the Trent-Severn Waterway, 1833-1920*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988.

BRITISH WATERWAYS. *Our plan for the future*, 2005. Extrait du site Internet : <http://www.britishwaterways.co.uk>.

BROWN, Jessica, Nora J. MITCHELL et Jacqueline TUXILL. « Partnerships and lived-in landscapes : an evolving US system of parks and protected areas », *Parks : The international journal for protected area managers* [IUCN Protected Areas Program], vol. 13, n° 2 (2003), p. 31-41.

CANADA. MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES ET ANALYSE ÉCONOMIQUE. SERVICES STATISTIQUES. 2003. *Enquête sur la pêche récréative au Canada, 2000*, Ottawa, Pêches et océans Canada, mars 2003, « Analyse économique et commerciale, rapport », n° 165.

CANADA-ONTARIO RIDEAU-TRENT-SEVERN STUDY COMMITTEE (CORTS). *Framework Plan : Project no. 9 : Public recreation land review*, [Peterborough, Ontario], CORTS Planning, 1978.

CANADA-ONTARIO RIDEAU-TRENT-SEVERN STUDY COMMITTEE (CORTS). *Simcoe Couchiching area of Canada's unique 425-mile waterway corridor : yesterday, today, tomorrow : a report on optimum recreational development*, Toronto, [Queen's Printer], 1973.

CANADA-ONTARIO RIDEAU-TRENT-SEVERN STUDY COMMITTEE (CORTS). *The Rideau-Trent-Severn : Canada's unique 425-mile waterway corridor : yesterday, today, tomorrow : a report on optimum recreational development*, Toronto, Queen's Printer, 1971.

CARTER-EDWARDS, Dennis. *Commemorating the Canal : The Trent Severn Waterway and the HSMBC*, Parcs Canada, 2007. [Document inédit].

ECOPLANS LIMITED. A Study of the Past, Present and Future of Water Management on the Trent-Severn Waterway National Historic Site of Canada [Une étude sur la gestion de l'eau le long du lieu historique national du Canada de la Voie-Navigable-Trent-Severn, hier, aujourd'hui et demain], pour l'Agence Parcs Canada, en 7 volumes, 31 mai 2007 (en anglais seulement) :

- *Water Management Program* [Programme de gestion de l'eau]
- *Other Water Management Organizations* [Autres organismes de gestion des ressources hydriques]
- *Observations and Conclusions* [Observations et conclusions]
- *Obligations and Expectations* [Obligations et attentes]
- *Legislative Review* [Revue de la législation]
- *Consultation Report* [Rapport de consultation]

ERIE CANALWAY NATIONAL HERITAGE CORRIDOR COMMISSION. 2006. *Manifest for a 21st Century Canalway : Highlights of the Draft Preservation & Management Plan*, New York, U.S. Department of the Interior, octobre 2006.

ÉTATS-UNIS. DEPARTMENT OF THE INTERIOR. NATIONAL PARK SERVICE. « What's a Corridor? », [mis à jour, 7 septembre 2006].

GRAHAM, John, Bruce AMOS, et Tim PLUMPTRE. *Principes de bonne gouvernance au 21e siècle*, [Ottawa], Institut sur la gouvernance., août 2003, « Précis de politique », n° 15.

GRANT, Len. *Cardroom Voices*, Manchester, Royaume-Uni, New Islington Client Group, 2004. Le premier livre d'une série consacrée au développement de la *New Islington Millennium Community*, à Manchester (R.-U.)

GROUPE GORDON DE SCIENTIFIQUES ET DE CITOYENS PRÉOCCUPÉS PAR L'EAU. *Au courant : plan d'action fédéral pour l'eau douce*, [octobre] 2007.

HOCKINGS, Marc, Sue STOLTON et Nigel DUDLEY. *Evaluating Effectiveness : A Framework for Assessing the Management of Protected Areas*, Union mondiale pour la nature, 2000, « Best Practice Protected Areas Guidelines Series », n° 6.

J. KINKEAD CONSULTING, A. BOARDLEY, et M. KINKEAD. *Analyse des pratiques et des initiatives de conservation de l'eau au Canada et ailleurs : enjeux, possibilités et orientations proposées*, Groupe de travail sur la conservation de l'eau et l'économie, Conseil canadien des ministres de l'environnement, mai 2006, « Rapport », PN 1360.

LAKE SIMCOE ENVIRONMENTAL MANAGEMENT STRATEGY. *State of Lake Simcoe Watershed 2003*.

LE CONFERENCE BOARD DU CANADA. *Naviguer en eaux troubles: Évaluation de la gouvernance et de la gestion de l'eau au Canada*, Ottawa, mai 2007.

NEW YORK STATE CANAL CORPORATION INTERAGENCY TASK FORCE. *A Report on the Future of New York State Canals*, 2005.

NEW YORK (ÉTAT). *The Hudson River Valley Greenway : [Overview]*.
<http://www.hudsongreenway.state.ny.us/overview.htm>

ONTARIO. MINISTÈRE DU RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE PUBLIQUE. *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe*, 2006, [Toronto], ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique.

PANEL DE LA REVUE DU MANDAT DE LA CCN. 2006. *La Commission de la capitale nationale : ouvrir de nouveaux horizons*, Ottawa, [décembre] 2006.

PARCS CANADA. *Politique de Parcs Canada*. 1983.

PARCS CANADA. *Economic impact study of the Trent-Severn Waterway : summary*, Cornwall, Ontario, Parcs Canada, 2000.

PARCS CANADA. *Lieu historique national du Canada de la Voie-Navigable-Trent-Severn : plan directeur*, 2000.

PARCS CANADA. « Indicators of Environmental Health and Long-Term Monitoring Strategy, Trent-Severn Waterway National Historic Site - Volume 1 », *State of Environmental Health*, 2005.

PARCS CANADA.. *Ontario Attendance Report, 1998-2005*, Cornwall, 2006.

PASSFIELD, Robert W. *The Heritage Canals : Status and Significance*, Parcs Canada, 1987. [Document inédit].

PLUMPTRE, Tim et John GRAHAM. *Governance and Good Governance : International and Aboriginal Perspectives*, Ottawa, Institut sur la gouvernance, 3 décembre 1999.
<http://www.iog.ca/publications/govgoodgov.pdf> (en anglais seulement)

POLIS PROJECT ON ECOLOGICAL GOVERNANCE. *At a Watershed: Ecological Governance and Sustainable Water Management in Canada*, Victoria, Colombie-Britannique, POLIS Project on Ecological Governance, University of Victoria, mai 2005.

POLLUTION PROBE. *Towards a Vision and Strategy for Water Management in Canada*, avril 2007, « Final Report of the Water Policy in Canada : National Workshop Series ».

PROJET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES (CANADA). *L'eau douce, source d'avenir : Politiques visant une gestion durable des ressources en eau au Canada - Actes de la conférence*, [Gatineau, Québec, 8 au 10 mai 2006], mai 2006.

RICH, George S. *National Waterways : A Study of the Jurisdiction and Administrative Characteristics of Waterways and Proposals for their Future Administration*, 1971. [Document inédit]

RIVER THAMES ALLIANCE. *Thames Waterway Plan : 2006-2011*, Reading, Royaume-Uni, Environment Agency , 2006.